

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-202

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
publique

Sous matière :  
Délégation de service  
public

**OBJET :**  
**CONCESSION DE  
SERVICE PUBLIC :  
GESTION ET  
EXPLOITATION DE  
LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE DE  
CASTELNAUDARY –  
CHOIX DU  
CONCESSIONNAIRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**02 OCT. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absentes :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire :** M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°2019-115 du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du service public de fourrière automobile et a donné son accord de principe pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à retenir un concessionnaire chargé de la gestion et de l'exploitation de ce service. A cette occasion, Monsieur le Maire avait été autorisé à engager la procédure correspondante.

Monsieur le Maire indique que suite à cette procédure, deux offres ont été reçues. Ces offres ont été analysées et ont donné lieu à des questions – réponses.

Une négociation libre a été engagée par Monsieur le Maire et les services compétents auprès des deux candidats. Ces négociations portaient plus particulièrement sur les points suivants :

- Le montant des frais d'expertise à charge de la ville
- Les horaires d'ouverture au public

Suite à ces négociations, l'entreprise SEE BONNEFON Gérard sise 11400 CASTELNAUDARY voit son offre classée 1ère au vu de l'application des critères de jugement des offres. Monsieur le Maire opte par conséquent pour l'entreprise SEE BONNEFON Gérard.

Cette offre correspond aux caractéristiques principales que doit assurer le concessionnaire telles qu'elles sont indiquées dans la délibération n°2019-115 du 20 mai 2019 (§ 2).

La durée du contrat de concession de service public est fixée à 3 ans.

La rémunération du concessionnaire sera assurée substantiellement par une partie des résultats d'exploitation.

Monsieur le Maire informe donc l'assemblée du choix de l'entreprise SEE BONNEFON Gérard comme concessionnaire afin d'assurer la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**ENTERINE** le choix de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise SEE BONNEFON Gérard.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise SEE BONNEFON Gérard pour une durée de 3 ans.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD